



Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.

La Ville du Bois, le 08/04/08

BVVB INFO N° 39

Comme vous avez pu le constater cette année, nous avons élaboré de nombreux tracts pour les élections. Nous avons voulu interpeller les Urbisylvains sur les promesses faites pendant la campagne électorale afin que chacun fasse son choix en connaissance de cause.

De ces élections, il en est ressorti un grand nombre d'abstentions, peut-être du à la période des congés pendant le 1^{er} tour ou tout simplement un désintérêt pour la campagne électorale.

Toujours est-il que près de la moitié des électeurs ont voté CONTRE l'équipe sortante.

Maintenant vous connaissez le résultat : « on prend les mêmes et on recommence »

BVVB ne baissera pas les bras. Pendant 5 ans, nous avons contribué aux améliorations, nous avons fait arrêter des projets comme « Aventure Land » qui aurait pu nuire à de nombreux habitants, nous avons fait stopper certaines nuisances, nous avons alerté les autorités sur les conséquences des futurs projets nous concernant.

Nous envisageons dans les prochaines semaines contacter les listes opposantes lesquelles voulaient faire de l'environnement leur cheval de bataille (Vivre Autrement et Avenir & Progrès).

Notre but est de donner un second souffle à BVVB et prendre en compte les idées nouvelles, toujours dans l'intérêt général. Nous vous invitons pour la prochaine saison à continuer à nous soutenir.

La Municipalité s'est engagée dans de nombreuses promesses que nous allons répertorier dans notre prochain tract.

Ces promesses, nous ferons en sorte qu'elles se réalisent.